



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 63312

Texte de la question

M. René-Paul Victoria appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le problème de la prise en charge des enfants réunionnais handicapés. Les taux d'équipement et d'encadrement de la Réunion restent, en effet, très faibles : le taux d'équipement est d'environ 6,81 places pour 1 000 habitants, alors qu'il est de 9,02 en métropole. Quant au taux d'encadrement, il ne permet pas, non plus, une prise en charge correcte des besoins éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques des enfants. Ainsi, la Réunion souffre du manque d'institutions spécialisées, mais également d'un manque de moyens pour tout ce qui se rapporte aux soins à domicile et plus généralement au suivi des enfants handicapés. Il souhaiterait donc savoir comment et quand le Gouvernement entend procéder au rattrapage avec la métropole, comme prévu dans le schéma handicap actuel, indispensable pour le mieux-être de ces enfants qui souffrent déjà suffisamment dans leur corps.

Texte de la réponse

Les besoins en terme de prise en charge adaptée des personnes handicapées ne sont pas encore aujourd'hui couverts. La Réunion accuse, il est vrai, un déficit de places pour les personnes handicapées. Le Gouvernement, conscient de ce déficit de places en établissements médico-sociaux et de la situation difficile ainsi créée, a accompli un effort général en matière de création de places nouvelles tant pour les enfants et adolescents que les adultes et entend aussi mettre fin aux disparités régionales. S'agissant de la prise en charge des enfants et adolescents handicapés, et dans le cadre du plan triennal en faveur des enfants, adolescents et adultes handicapés (2001-2003), la Réunion a bénéficié d'une enveloppe totale de 3,47 MEUR lui permettant de créer des places nouvelles en SESSAD, pour les traumatisés crâniens, pour les autistes et pour les enfants polyhandicapés. Le bilan réalisé au 31 décembre 2004 montre que la Réunion a pu créer 145 places nouvelles sur ces trois années, dont notamment 66 places de SESSAD, 23 places pour les autistes et 22 places pour les enfants polyhandicapés. À cela s'ajoute également le financement d'un centre d'action médico-sociale précoce (CAMPS). Les moyens nouveaux de 2004 pour créer des places nouvelles se sont élevés pour la Réunion à 1,3 MEUR en direction des enfants et adolescents, permettant de financer 61 places nouvelles, dont 6 places pour les polyhandicapés, 16 places pour les autistes, 30 places de SESSAD et 9 places en institut médico-éducatif. Enfin le Gouvernement a entendu poursuivre les efforts déjà menés en matière de création de places nouvelles : le nouveau programme pluriannuel de création de places prévoit entre 2005 et 2007, la création de 5 400 places en établissement et service pour enfants et adolescents handicapés, 7 500 places de MAS/FAM, 4 500 places en services d'accompagnement et 8 000 places de CAT. Dans ce cadre, les difficultés de la Réunion ont été prises en compte puisqu'elle bénéficie d'une enveloppe de 2 MEUR pour créer des places en direction des enfants et adolescents handicapés. Ces crédits englobent l'augmentation de 20 % octroyée aux départements d'outre mer par rapport au coût à la place métropolitain afin de prendre en compte les besoins particuliers de « vie chère ». Par ailleurs, pour répondre aux besoins de renforcement du personnel dans les établissements et services existants, une enveloppe nationale de 25 MEUR est en cours de répartition. Les demandes de financement pour renforcer le personnel dans les structures de la Réunion seront,

naturellement, étudiées avec attention.

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63312

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2005, page 4011

Réponse publiée le : 18 octobre 2005, page 9797